



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 289 Septembre 2011 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur



La question du développement n'est plus une hypothèse, elle s'impose indiscutablement. Aujourd'hui, nous devons forcer les choix qui permettront de garantir les biens fondamentaux et la dignité à tous les hommes, soit une production et une économie avec cette seule priorité. Inscrire le partage équitable de la production, et le contrôle des systèmes de gestion politique qui le garantissent, dans un projet social solidaire.

Ceci suppose le respect permanent et indiscutable de la vie et de la nature dans leur diversité, des ressources et de la planète.

Nous constatons la frilosité des politiques face à l'indécent accaparement des biens et des ressources par quelques uns, sans aucune limite de quantité ou de moyens. Nous dénonçons la médiocrité des résistances publiques face à l'intolérable misère qui s'impose comme une fatalité à des groupes de plus en plus importants. Le Mouvement LST s'inscrit, en partenaire, dans un engagement militant pour le développement durable, comme une chance incontournable pour tous les habitants de la terre, et pour les plus pauvres en particulier. Ce 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, nous en ferons notre référence.

Au jour le jour, nous expérimentons les dérives inquiétantes dans lesquelles nous devons nous débattre. Ce journal nous permet d'en découvrir l'un ou l'autre parcours.

L'équipe d'Andenne

## EDITORIAL

## N° 289 SOMMAIRE

**L • S • T**

**LUTTES  
SOLIDARITÉS  
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur  
Tél. : 081 / 22 15 12  
Cpte : IBAN BE 67 0013  
38589357

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR Mail  
P705187

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 289  
Septembre 2011

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne	2
• Labyrinthe administratif !	
- Ciney-Marche-Jemelle	3
• Les plaisirs du déménagement	
- Namur	4/5
• Les plus pauvres et le développement durable	
- Nos droits	6
• Cohabitant ou isolé ?	
- La page des enfants	7
• On a tous le même soleil	
- Petites nouvelles	
- Ça se passe	8

## ANDENNE

# LABYRINTHE ADMINISTRATIF !

*Un militant nous raconte  
le suivi de son dossier chômage...*

### UN VRAI CASSE-TÊTE !

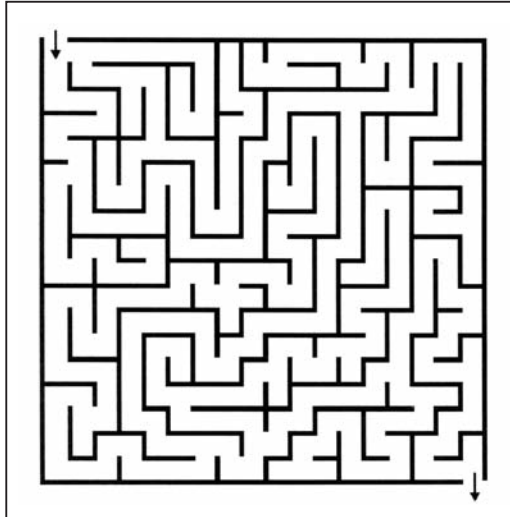
Il y a quelques temps, je n'avais toujours pas perçu un mois de chômage auquel j'avais droit ; et je suis donc allé au syndicat avec LST voir ce qu'il se passait ! J'avais aussi reçu auparavant un courrier où l'on me réclamait une certaine somme à rembourser alors que c'était mon ancien employeur qui devait la payer. Par ailleurs, on me redemandait un document que j'avais pourtant déjà remis à temps et à heure.

Au syndicat, le permanent a contacté la centrale. Ils nous ont passé quatre personnes différentes au bout du fil, et chacune nous donnait des informations différentes ! Chacun se renvoyait la balle ! Pour finalement s'entendre dire que tout était en ordre mais que si je n'avais pas encore touché mon mois, c'était parce qu'ils avaient perdu un document que j'avais pourtant déposé !

J'ai donc rentré une nouvelle fois le document « égaré ».

Finalement, on nous dit que mon dossier n'est pas complet depuis des mois et que c'est pour cette raison que je n'ai pas été payé. Cela m'étonne car pour les mois précédents, je n'ai eu aucun problème et j'ai perçu mes mois de chômage. Personne ne comprend plus rien, et on nous renvoie à la permanence locale. Là, on nous dit ne pas comprendre. Mais, on nous affirme que l'argent sera débloqué dès le lendemain.

Mais quelques jours plus tard, n'ayant toujours rien reçu, nous sommes de nouveau retournés au syn-



dicat. On nous conseille alors d'aller au CPAS pour demander une avance (qu'ils auraient récupérée sur mon chômage). On était fin du mois et je n'avais toujours rien touché.

Je leur dis mon mécontentement et qu'au bout du compte, c'était moi qui me retrouvais dans une situation pas possible avec tout ce que ce retard de paiement engendrait. Je m'énervais non seulement pour ma situation mais aussi je pensais aux autres personnes qui, elles, ne sont peut-être pas accompagnées et qui se retrouvent alors face à un mur.

### ETRE ENTENDU !

Nous passons alors au CPAS et on nous fixe rendez-vous plus tard mais l'assistante sociale de permanence envoie tout de même un fax ONEm: c'est une convention qu'ils ont avec l'ONEm. Ce fax disait que le CPAS ne peut se substituer à un droit déjà ouvert ailleurs (ici le chômage).

L'assistante sociale nous dit que ce genre de fax fait souvent bouger et activer les choses.

Au CPAS, la demande a été enfin introduite. J'attendais la réponse du conseil quand l'assistante sociale me téléphona pour me prévenir que mon chômage était débloqué !

Je n'ai rien compris. Le mois que le chômage me devait était versé plus le mois qui arrivait. J'ai été sanctionné comme quelqu'un qui n'avait pas rentré un document à temps ! Mais si je ne me demandais pas ce qui se passait, on ne me prévenait de rien et l'argent n'arrivait pas.

C'est vraiment triste d'être traité de la sorte. On te prend vraiment pour moins que rien. Et si tu vas dans des services et que tu n'es pas accompagné, on ne te prend pas au sérieux. Ils n'en ont rien à faire que tu aies des enfants derrière, un loyer à payer, etc.

Je pense que si j'avais été tout seul, j'aurais fait les démarches mais je n'aurais pas eu le même impacte qu'en étant accompagné par LST.

Je trouve qu'il y a un manque de communication entre les services. Il n'y a pas assez d'aide pour les gens en difficulté. On ne se sent pas assez écouté. Les personnes qui n'ont pas vécu de telles situations ne peuvent pas comprendre. On a l'impression d'être jugé alors qu'ils ne connaissent pas la situation. On est jugé au premier abord. On se retrouve alors pris dans un engrenage administratif duquel il faut essayer de sortir !

Un militant

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,  
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU  
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

## CINEY-MARCHE-JEMELLE

# LES PLAISIRS DU DÉMÉNAGEMENT...

### UN CHEZ SOI

J'ai vécu dans un logement trop petit et insalubre pendant 12 ans. Je n'ai pas rigolé tous les jours dans ce logement, j'y ai eu froid, j'ai dû faire face plusieurs fois aux inondations et à bien d'autres problèmes.

En février, j'ai reçu mon renon car le propriétaire mettait en vente. J'avais 6 mois pour me reloger... A nouveau un coup dur, comment retrouver un logement dont je saurais payer le loyer sans m'endetter?

Pour une fois j'ai eu de la chance car j'ai retrouvé très vite un autre logement, une rue plus loin et à peu près pour le même prix. Je m'y sens beaucoup mieux: il est plus grand, plus lumineux, mieux isolé et j'ai un beau petit jardin.

### DÉMÉNAGER...

Mais il a fallu déménager et cela n'a pas été de tout repos! En effet, déménager cela demande beaucoup d'organisation et d'énergie. Je voulais partager mon expérience pour qu'elle puisse servir à d'autres.

Le fait de déménager c'est déjà beaucoup de travail: il faut tout d'abord rassembler suffisamment de caisses vides, puis tout mettre en caisse, ensuite tout charger d'un côté et décharger de l'autre et enfin se réinstaller là où on arrive...

Pour ne pas devoir faire face à des complications administratives et à des factures supplémentaires, il faut en très peu de temps penser à énormément de choses et faire un tas de démarches.

Il faut faire couper l'eau, l'électricité et le gaz (si on a le gaz de ville) et faire ouvrir à temps dans la nouvelle habitation pour ne pas se retrouver huit jours sans rien.

Si on a la télédistribution, il faut aussi faire les changements nécessaires, même chose pour le téléphone fixe. Il faut aussi penser à l'assurance incendie.

Et puis il y a toutes les démarches administratives. Aller au CPAS pour faire une demande d'aide pour la constitution d'une garantie locative. Aller à la commune pour le changement d'adresse et modifier la carte d'identité. Prévenir la poste et demander le suivi du courrier vers la nouvelle adresse. Prévenir la banque et faire annuler à temps les ordres permanents pour le paiement du loyer, des charges...

l'ancien logement, ni combien de temps cela prendra.

Si je n'avais pas eu l'aide du CPAS pour la garantie locative, j'aurais dû déboursier en un seul mois 2000 euros. C'était impossible car pour moi cela représente presque 3 mois de revenus.

Sans compter qu'il y a d'autres frais. A la télédistribution: 35 euros pour le nouveau branchement. A la poste: 20 euros pour faire suivre le courrier. Les factures de clôture de l'eau, de l'électricité: soit on retouche de l'argent, soit on en doit! Si on change de commune acheter de nouveaux sacs poubelle ou payer la location d'une poubelle à puces...

Quand on se réinstalle, le logement est plus petit ou plus grand, il faut parfois acheter de nouveaux meubles adapter au nouvel espace. Il y a la dimension des fenêtres qui change, il faut acheter de nouvelles tentures. Tout cela peut vite coûter très cher!

Et si on n'a pas de véhicule et qu'on ne sait pas avoir un coup de main de la famille ou d'amis, on doit faire appel à une agence de déménagement. Là aussi bonjour la facture!

### ET MALGRÉ TOUT...

Même si on essaye de s'organiser au mieux et de penser à tout, il y a quand même toujours des choses auxquelles on ne s'attendait pas ou des complications administratives qui nous énervent et qui peuvent parfois nous coûter cher.

Je suis dans mon nouveau logement depuis 3 mois et je me remets seulement de la fatigue et du stress lié au déménagement.

Michel



Pour éviter des retards de paiement et des dossiers pas en ordre, prévenir rapidement la mutuelle, l'ONEM, le Forem, le syndicats, la Région wallonne si on a droit aux ADEL, etc, etc...

### CELA A UN COÛT

En effet, déménager coûte cher, il y a des frais auxquels on ne s'attend pas et qui nous obligeront à serrer la ceinture pendant plusieurs mois d'autant plus si on ne dispose que de très faibles revenus.

En ce qui me concerne, comme j'ai trouvé très vite, je n'ai pas eu le temps de prévenir mon ancien propriétaire un mois à l'avance. J'ai donc dû payer le même mois le loyer et les charges de mon ancien et de mon nouveau logement. Plus la garantie locative (2 mois de loyer) qu'il faut souvent verser tout de suite alors qu'on ne sait pas encore si on retouchera celle de

## NAMUR

# LES PLUS PAUVRES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le 17 octobre est la journée mondiale du refus de la misère.  
Un moment extrêmement important pour un mouvement comme le nôtre.*

*Chaque année LST aborde avec force un thème au centre des préoccupations des plus pauvres. Cette année, la question du Développement Durable a été beaucoup réfléchi à en Permanence, en Caves, en Assemblée des Militants, mais aussi avec d'autres associations qui se réunissent depuis plus de 6 ans au sein du mouvement « associations 21 ».*

*L'année 2012 marque les 20 ans du « Protocole de Rio », accord international sur le développement durable. LST participera aux manifestations organisées pour en évaluer les effets.*

*Introduction à notre démarche, et synthèse de nos réflexions.*

## LE PROTOCOLE DE RIO : UN ACCORD INTERNATIONAL SUR LE DD

Le Développement Durable (DD) est une notion qui a « mûri », au niveau international, dans divers groupes de réflexion préoccupés par le devenir de notre terre et le partage des richesses qui y sont produites. En 1992, ce processus aboutit au protocole de RIO. Il met en évidence l'urgence de mettre fin aux détériorations de l'environnement et la priorité à réserver à la lutte contre les inégalités et l'extrême pauvreté.

Les engagements inscrits dans le protocole de RIO reposent sur 3 grands piliers.

Un des piliers est soutenu par les associations de défense de l'environnement. C'est le pilier environnemental :

il faut faire des changements maintenant pour que la vie sur la planète reste possible pour nous, nos enfants et nos petits enfants. A Rio, d'autres ont insisté sur le scandale des inégalités sociales. C'est le pilier social : il faut réfléchir à nos modes de production pour respecter la terre, mais aussi comprendre comment les richesses sont réparties, comment elles sont utilisées par les uns et les autres. Les richesses produites ne sont pas accessibles à tous, les inégalités sociales sont très importantes. Des gens meurent encore de faim tous les jours... Le troisième pilier est économique : il faut encore continuer à produire, sinon on ne sait pas vivre. Mais comment produit-on ou comment devrait-on produire pour que les choses soient viables, écologiquement et socialement ?

La lutte contre l'extrême pauvreté et les inégalités est une priorité, au même titre que la protection de l'environnement et la garantie pour les générations futures de pouvoir accéder aux moyens et ressources naturelles disponibles.

En 2000, lors passage au nouveau millénaire, l'ONU (Organisation des Nations Unies) a repris ces mêmes priorités dans une grande déclaration : les objectifs du millénaire. Une occasion importante de rappeler aux États et aux citoyens les engagements de Rio.

La Belgique, comme d'autres États, s'est engagée à mettre en œuvre des politiques pour faire évoluer notre société dans un plus grand respect de ces accords internationaux qu'elle a signés.

photo réalisée dans le cadre de l'expo "Familles, je vous"  
P. Lavandy



## CE QU'APPORTENT LES PLUS PAUVRES

Au niveau de LST, nous questionnons ce qui se met en place dans le cadre des premières politiques qui se réclament du Développement Durable. Quelques exemples.

On parle « d'emplois verts », mais de quels emplois s'agit-il ? Nous constatons que ces emplois, susceptibles de contribuer au développement de l'environnement (pensons par exemple au tri des déchets) sont occupés par des personnes sous qualifiées, dans des statuts précaires et avec des conditions de travail douteuses. Pensons également à la production de légumes « bio » qui requière énormément de main-d'œuvre, produite à grande échelle dans des pays de l'Est dans des conditions sociales et de rémunération que l'on devine... L'environnement financé par le « sang des pauvres »... quel développement durable ?

## 17 OCTOBRE,

Les performances énergétiques des bâtiments vont être exigées à la hausse. Fort bien pour l'environnement, mais comment vont se loger ceux qui n'auront pas les moyens de satisfaire à ces exigences, en particulier les plus pauvres ?

Autre exemple : les banques alimentaires. Lors de notre dernière Assemblée des militants, nous avons souligné que ce type d'aide est organisé à grande échelle pour les « plus défavorisés », les « grands précarisés » (termes actuels pudiquement donnés aux « plus pauvres »). La plupart d'entre nous sollicitent cette aide non par choix, mais faute d'alternative. Elle nous rend dépendants des « restes » alimentaires de la société... Et quand il n'y aura plus de reste ?... tout le contraire d'un développement durable.

L'accès aux biens de bases, l'habitat, l'eau, l'énergie, la formation, le droit de vivre en famille sont autant de thèmes pour lesquels l'éclairage des plus pauvres est indispensable : un autre

## MOUVEMENT LST ET ASSOCIATIONS21

Dès 2004, En Belgique francophone, des rencontres de réflexion ont lieu autour du « Développement durable ». Elles réunissent des associations actives pour la protection de l'environnement et le défi du développement Nord Sud, ou encore les responsables de centres culturels, de mouvements familiaux, et bien entendu des associations rassemblant des personnes parmi les plus pauvres, dont LST et le mouvement ATD Quart-monde.

Pour LST, l'enjeu est capital : apporter aux débats l'expérience et la parole

de ceux qui luttent au quotidien pour résister à la misère.

En 2006, ces rencontres débouchent sur la création de Associations21, une asbl d'environ 30 associations qui militent pour un développement durable.

« Associations21 vise à faciliter la concertation et les collaborations entre les associations de Belgique francophone, en matière de développement durable. L'enjeu est d'en intégrer les principes – justice sociale, respect de l'environnement, viabilité économique, bonne gouvernance – dans toutes les politiques

menées, et dans les projets mis en oeuvre dans les divers secteurs d'activité de la société. Il s'agit au final de permettre à toutes et à tous d'accéder, ici et ailleurs, maintenant et demain, à une vie de qualité. »

Un exemple de mobilisation : la réforme de la loi sur le Développement Durable

Le 12 novembre 2009, le Gouvernement fédéral décide de réviser la loi du 5 mai 1997 sur la politique fédérale de développement durable.

LST s'est mobilisé avec d'autres membres d'Associations21. Le projet de réforme supprimait notamment l'obligation pour le Parlement belge d'évaluer l'évolution des politiques de développement durable. On y supprimait aussi la référence à la déclaration de Rio, donc notamment à la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Un autre aspect de cette proposition de réforme touchait l'organisation du CFDD( ).

Cette mobilisation a permis de faire passer au moins deux de nos amendements : le maintien des débats parlementaires pour l'évaluation des politiques de DD, et la référence à la déclaration de Rio. Ces deux éléments restent présents dans le texte de la loi.



photo réalisée dans le cadre de l'expo "Familles, je vous"  
P. Lavandy

## JOURNÉE DU REFUS DE LA MISÈRE

modèle de développement doit être construit, plus respectueux du devenir de la terre et du monde, mais qui reste accessible à tous.

### ICI ET AILLEURS

Les inégalités et l'augmentation de la pauvreté ici ne nous font pas oublier la misère vécue par des peuples entiers dans d'autres régions du globe. Pour les plus pauvres d'ici et d'ailleurs, les souffrances, les mépris endossés par les situations de misère n'ont que trop durés.

### 16 ET 17 OCTOBRE 2011

Le 16 octobre est la journée mondiale du droit à l'alimentation et le 17 octobre la journée mondiale du refus de la misère.

Des associations membres d'Associations21 se mobiliseront afin de mettre en évidence les enjeux communs : des rencontres sont programmées, nous en reparlerons.

Par ailleurs, cette année encore, la Dalle du refus de la misère, posée sur les murs du Parlement wallon, nous réunira à l'initiative de LST et ATD quart-monde. Un temps fort pour les plus pauvres pour présenter, face au monde politique, les enjeux d'un Développement durable pour tous.

### ...ET AU-DELÀ DE CES DEUX JOURNÉES

Les journées des 16 et 17 octobre marquent le début d'une année de réflexion, de partages et d'échanges pour un « autre type de développement » que certains voudraient plus « durable ».

Au départ des résistances à la misère des plus pauvres, c'est la notion même de développement qui est questionnée au même titre que l'extrême pauvreté.

Notre démarche insiste sur un « développement » qui servirait tous, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain.

En attendant, les situations de misère augmentent chaque jour. On assiste de plus en plus à l'accaparement des richesses par quelques uns au prix d'un dénuement grandissant pour le plus grand nombre, qui eux, ont besoin de tout.

Cette misère est une violation manifeste des droits de l'Homme, une atteinte intolérable à l'humanité.

Les pauvres de partout appellent la fin d'un modèle qui produit et justifie de telles situations d'inégalités et d'exploitation. Ils veulent et doivent être parties prenantes de cette évolution vers un développement plus durable pour tous.

Luc Lefebvre

Extrait du site : [www.associations21.org](http://www.associations21.org)

1 Les associations actives dans cette démarche sont LST, Inter-Environnement Wallonie, Inter Environnement Bruxelles, Oxfam solidarité, Espace Environnement Charleroi, tous membres d'Associations21.

## NOS DROITS

# COHABITANT OU ISOLÉ ?

***Certains droits sociaux dépendent de la qualité d'isolé ou de cohabitant.***



Oeuvre de l'atelier de LST

Le montant de certaines allocations sociales varie selon que l'on vit seul ou que l'on cohabite avec d'autres.

Quelles sont les conséquences de la cohabitation ?

### COHABITATION ET LOGEMENT SOCIAL

Dans le logement social, le logement est attribué en fonction de la situation personnelle du locataire et de sa famille.

L'accès au logement social dépend de conditions que le locataire doit remplir, notamment une condition de revenus.

Si le locataire accueille quelqu'un qui vient cohabiter avec lui, le montant total des revenus du « ménage » se trouve modifié.

Le loyer étant calculé notamment en fonction des revenus du « ménage locataire », la présence d'une nouvelle personne aura souvent pour conséquence d'augmenter les revenus du ménage et donc une augmentation du loyer.

Chaque année, le locataire doit informer la société de logement social de la composition précise de son ménage.

Les documents à remplir chaque année en décembre sont essentiels, car à défaut de les avoir reçus la société de logement ne sait pas calculer le nouveau loyer en vigueur à partir du premier janvier de l'année suivante... et risque d'imposer un loyer-sanction, c'est-à-dire un loyer maximum tant que les documents demandés n'auront pas été fournis par le locataire.

Lorsque le locataire accueille quelqu'un qui vient cohabiter durablement avec lui et se fait domicilier dans les lieux, il doit en informer la société de logement dans les 8 jours, puisque ce changement de composition du ménage a une influence sur le montant du loyer et le nombre de chambres à prévoir.

Le locataire d'un logement social garde évidemment le droit d'accueillir temporairement une personne, un membre de la famille ou un ami.

Si cet hébergement ne dure que quelques semaines et que l'intéressé ne se domicilie pas dans les lieux, la société de logement social ne pourra prétendre qu'il y a véritable cohabitation, et cela n'aura pas d'incidence sur le loyer.

### COHABITATION ET VIE PRIVÉE

Il est certain que chacun a droit au respect de sa vie privée, chacun peut habiter avec qui il souhaite. Mais il est certain aussi que les droits, avantages et allocations prévus par les législations sociales dépendent de la situation concrète du ménage de la personne qui les demande.

Il y a donc un équilibre à trouver. Il est en tous cas important d'informer l'organisme (CPAS, ONEm, mutuelle, société de logement social, etc.) lorsque la composition de ménage se modifie durablement, c'est-à-dire lorsque quelqu'un rejoint le ménage dans l'objectif d'y habiter sans limite définie dans le temps.

Philippe Versailles

## AGENDA DES REUNIONS CAVES

### A NAMUR

Le mardi :

6 septembre à 20h00

20 septembre à 20h00

### A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle

le jeudi de 9h à 11h.

Caves le 19 septembre 2011 à 20h

### A ANDENNE

Le mardi :

13 septembre à 20h00

27 septembre à 20h00

## DES ENFANTS D'ANDENNE

### « ON A TOUS LE MÊME SOLEIL »

**Comme chaque année, nous nous retrouvons sur le quartier de Peu d'Eau pour une semaine d'animations B.D.R. Après avoir découvert la nature et les fleurs les années précédentes, cette année, nous avons abordé avec les enfants le thème du Développement Durable. Comment protéger notre planète ?**



Ensemble, nous écoutons la chanson de Grégoire « Soleil » où il dit notamment :

« On a tous la même planète qui nous supplie d'être moins bêtes ! ».

Les enfants réalisent alors des dessins à partir desquels nous inventons ensemble une histoire.

Un premier atelier consistera à réaliser un livre à partir de cette histoire et de dessiner les pages de ce livre.

Les enfants se répartissent les neuf pages et dessinent le passage de l'histoire qu'ils ont choisi.

Dans un second atelier, les enfants réalisent une fresque avec des tissus. C'est la première fois que les enfants peuvent utiliser une machine à coudre ! Ils découvrent le fonctionnement de la machine et se révèlent très doués !

La fresque représente l'histoire inventée et ses personnages prennent ainsi vie.



Les enfants et animateurs de la B.D.R.

## ÇA SE PASSE

### Andenne

#### PRENDRE L'AIR

Journée de vacances familiales à Blankenberge.

Cette année, LST Andenne s'est rendu en train avec les familles du mouvement qui le désiraient à Blankenberge.

Lorsque nous sommes arrivés, nous avons pris la direction du National Sea Life Center où nous avons pu découvrir un fabuleux monde aquatique doté de différentes espèces de poissons.

Chacun s'est laissé guider « au fil de l'eau » dans cet univers dépaystant.

Puis, c'est la mer et la plage qui nous

attendaient. Pieds dans l'eau, petite baignade ou construction de châteaux de sable pour certains tandis que d'autres se baladaient sur la digue. Par chance, le soleil était de la partie et c'est avec des coups de soleil que certains sont repartis!

Les militants de LST Andenne



#### À VÉLO

C'est presque devenu une habitude! Le groupe des jeunes de LST est à nouveau monté sur les vélos pour une journée de sport et de solidarité. Nous étions treize et avons parcouru 31 km dans le namurois. Réparations des vélos, repas ensemble, attention aux plus lents et aux moins habi-

tués, massage de mollets, rencontre de sympathiques cavaliers et pêcheurs, et course pour rattraper nos trois amis qui, pris par leur discussion, se sont trompés de chemin et ont parcouru cinq kilomètres en plus!

On remet ça ?



## PETITES NOUVELLES

### A Ciney

#### NAISSANCE

Ce 26 juillet 2011, un petit Abdel Akim est venu agrandir la famille de Séverine Henrot et de Yasser Rahmouni Auam. Nous lui souhaitons bon vent sur le chemin de la vie en compagnie de son frère et de ses sœurs.

### "LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises  
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :  
Chantal, Fabien, Michel  
de Namur :

Andrée, Cécile, Jacques, Luc, Philippe et  
l'équipe de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an  
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387  
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail  
27, rue Pépin  
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros  
sont déductibles des impôts

Montant à verser sur le compte

250-0083038-91

de CARITAS SECOURS francophone  
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)

avec comme mention: :

projet n° 05/65 (LST)

ou projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :

L.S.T. Andenne asbl

Luttes-Solidarités-Travail Andenne

Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.48.22

andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl

Route de France, 5

5377 BAILLONVILLE

Tél. : 0479/28.90.57

ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :

Fabien Lardinois

Rue de l'Escaloperie, 1

7040 QUEVY-LE-GRAND

Tél. : 065/ 88.59.50-0479/28.90.57

A Namur :

L.S.T. asbl

Luttes-Solidarités-Travail

Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR

Tél. : 081/22.15.12

namur@mouvement-LST.org

A Tubize :

Claire et Jean-François Funck

Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL

Tél. : 067/64.89.65

tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...

**Nous attendons vos articles,  
vos remarques,  
un petit coup de fil...  
Bonne lecture**

Avec le soutien de la Communauté française  
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne  
(direction générale de l'économie et de l'emploi)